

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Novembre 2023

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidé par Madame Brigitte BRESCH, Maire.

Présents : Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO, Messieurs les conseillers Christian PRADIER et Patrick ANGELMANN

Absentes : Madame Gyslaine DAHON , Madame Aline TOESCA

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.

Monsieur Dominique AIPERTO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 Aout 2023

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 4 Aout 2023 est approuvé à l'unanimité.**

2°- Approbation des rapports d'activité de la CARF : année 2022

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a adressé aux maires de chaque commune membre le rapport annuel d'activités 2022, le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif et sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ces rapports établis et approuvés par le Conseil Communautaire de la CARF lors de la séance du 23 septembre 2023, doivent faire l'objet d'une information au sein du Conseil Municipal de chaque commune membre de la communauté d'agglomération. Le Conseil Municipal atteste avoir pris connaissance de ces rapports

Madame le Maire rappelle que ces rapports sont tenus à la disposition du public au secrétariat de mairie et consultables sur le site de la CARF ou de la commune

3°- Décisions modificatives budget primitif,

DM N°3 pour la vente des scooters

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits ouverts
R024 Produits des cessions		1 100
Total R024 Produits des cessions		1 100
R 132 -244 Chapelle des Rouges	1 100	
Total R13 subventions investissements	1100	

DM N° 4 Acquisitions biens EPF

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D2111 terrains nus		43 000
Total D21 Immobilisations corporelles		43 000
R1348 Autres		43 000
Total R13 subventions investissements		43 000

DM N°5 Travaux chapelle Saint Roch

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D2131-229 travaux bâtiments		36 900
Total D21 Immobilisations corporelles		36 900
D231-242 AI COTRA ROYA	36 900	
Total D23 Immobilisations en cours	36 900	

DM N°6 Biens acquis à l'EPF

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D 2111 Terrains nus		43 000
Total D21 Immobilisations corporelles		43 000
R1348 Autres		43 000
Total R13 subventions investissements		43 000

Les 4 décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

4°-Convention entre la commune de Saorge et la commune de Fontan au sujet du fonctionnement de la classe maternelle

Le maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal entre la commune de Saorge et la commune de Fontan.

La classe maternelle accueillant les enfants des deux communes se situe à l'école de Saorge. Afin de pouvoir en gérer au mieux l'effectif, il est nécessaire en plus d'une ATSEM, de mettre à disposition de l'école pour la classe maternelle, un agent communal supplémentaire 2h chaque matin

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, l'approuve à l'unanimité.

5°-Convention entre SICTIAM et la commune de Saorge pour l'installation, la gestion l'entretien et le remplacement de lignes de communication

Le Maire Rappelle qu'il s'agit de conventions concernant l'installation de la fibre optique dans des immeubles communaux cadastrés D 008, avenue Davéo, D 306 et D 309, Rue Louis Périssol,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de conclure avec le SICTIAM ces dites conventions et autorise le maire à les signer

6°-Règlement protocolaire portant les dispositions financières prises à l'occasion des fêtes de fin d'année pour le personnel communal

Chaque année le règlement à adopter, consiste à offrir un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année . Madame le maire propose cette année un montant de 180€ par agent.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité

7°- Modifications des statuts du SIVOM de la ROYA

Madame le Maire rappelle que la commune de Saorge fait partie du Syndicat Intercommunal Vocation Multiples de la Roya et qu'à la suite d'une modification statutaire présentée au dernier Conseil syndical qui a pour objectif de transformer le syndicat en « syndicat à la carte » et d'intégrer de nouvelles compétences, entr'autres la sécurité publique, chaque commune adhérente doit approuver ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés, approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVOM et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette modification,

8°- Label réserve internationale de ciel étoilé

Le maire indique à l'assemblée que la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le Parc national du Mercantour et le parc naturel régional des Préalpes d'Azur portent une labellisation commune « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE) ayant pour ambition la préservation de la qualité du ciel nocturne et souligne les ambitions d'un territoire pour protéger et valoriser ce ciel par une politique audacieuse et volontaire et de rénovation de l'éclairage public.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de soutenir la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le Parc national du Mercantour et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour l'extension du label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé », et s'engage à contribuer, dans la limite des moyens de la commune, à la préservation de la qualité du ciel et de l'environnement nocturnes du territoire de la future « RICE » étendue.

9°- Convention avec la Fondation du Patrimoine pour des travaux sur canal d'arrosage de Caïrosine.

Le Maire rappelle que depuis la tempête Alex, il reste toujours ce projet de réhabilitation du canal d'arrosage de Caïrosine, situé dans la vallée du Caïros, fortement endommagé . Les travaux consisteront en la réparation des grilles de protection, l'hydrocurage des parties recouvertes du canal, la réhabilitation de la prise d'eau et son raccordement à la cascade de Cabanere.

Le financement sera assuré par la Fondation du patrimoine, qui a eu la tâche de transmettre le don que le Prince Albert de Monaco avait destiné à ces travaux.

Pour ce faire, il convient qu'une convention de financement soit conclue entre la commune et la Fondation du Patrimoine précisant notamment l'objet de ladite convention, le montant du financement apporté à hauteur de 135 000 € HT, les obligations de la collectivité.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de conclure cette convention de financement et autorise le maire à la signer et pièces y afférentes

10°- Travaux de la Cabane pastorale de Pampiasco

Monsieur Dominique Aiperto explique, que la commune possède une cabane pastorale à Pampiasco construite il y a 70 ans, bel exemple patrimonial de bâti en pierres

Ce bâti a été maintenu hors d'eau par un minimum de travaux (toiture et fermeture) mais il nécessite à ce jour des travaux importants de sécurité et de conservation pour le rénover sur ses 2 niveaux , et pour réaménager le captage de la source en partie détruit par la tempête

Alex. Les travaux se montent à la somme de 60 000 € et le Maire propose le plan de financement suivant, sur proposition du Parc du Mercantour

Montant des travaux	60 000€
Parc sur subvention 2023	9 576
Parc sur subvention 2024	4 824
Parc sur subvention 2024	4 752
Parc sur subvention 2025	9 576
Subvention exceptionnelle du Parc	19 272
Part communale	12 000

Le conseil municipal approuve ce projet et adopte ce plan de financement à l'unanimité et sollicite une subvention exceptionnelle du Parc de 19 272 €

11°- Informations diverses :

Le Maire informe l'assemblée qu'elle a posé candidature pour le dispositif « villages d'avenir » sur proposition de la sous-préfète montagne. Ce qui pourrait apporter de l'ingénierie à la commune pour réfection d'habitats anciens en cœur de village par exemple

Monsieur Piolat Informe de la date du Noël des enfants 20 décembre, que le repas des employés est proposé le 22 décembre et la date des vœux fixée au samedi 13 Janvier à 18h. Le calendrier des manifestations pour 2024 est en préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h42.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire : Dominique AIPERTO

Pour compte rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC



B. Bresc